

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de souveraineté industrielle et
numérique

Décision n° 2024-01 du 3 avril 2024 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

NOR : ECOQ2408849S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2024 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Décide :

Article 1^{er}

Donne par les présentes à Monsieur *Olivier Decez*, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général, qui les accepte expressément, les pouvoirs nécessaires pour présider et organiser les Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) sur le site de Paris.

A cet effet, et notamment, Monsieur *Olivier Decez* :

- ♦ déterminera l'ordre du jour des CSSCT,

- ♦ présidera les CSSCT,
- ♦ organisera les travaux des CSSCT,
- ♦ rendra compte des travaux des CSSCT,
- ♦ déterminera les moyens financiers pour les besoins des CSSCT du site de Paris, nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité ;

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à Monsieur *Olivier Decez*, en tant que Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général, en charge des Ressources Humaines, et en raison de sa compétence et des moyens qu'il détient dans cet établissement.

Monsieur *Olivier Decez* reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance de la réglementation relative aux CSSCT.

Article 2

La présente délégation est consentie à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2024 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur Général.

Article 3

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 3 avril 2024

Olivier Decez
Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Marc Schwartz
Président-Directeur Général

Catherine Distler
Directrice Générale Adjointe
Directrice de la Stratégie et de la
Transition Ecologique